

**COMMUNES ELIGIBLES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ANC DE
L'AGENCE DE L'EAU**

Convention signée entre l'AE et la CCRAVH en date du 3 JUILLET 2009

Communes entièrement zonées en ANC :

- AUDREHEM
- AUTINGUES
- CLERQUES
- LANDRETHUN LES ARDRES
- NIELLES LES ARDRES
- REBERGUES
- RODELINGHEM
- ZOUAFQUES
- SURQUES

Communes situées en zone de protection de captage ou GRAPPE :

- BALINGHEM
- BAYENGHEM LES EPERLECQUES
- LOUCHES
- MENTQUE NORTBECOURT
- NORDAUSQUES
- TOURNEHEM SUR LA HEM